



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2011

Français et anglais seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Seizième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

### **Exposé écrit\* présenté conjointement par le Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), l'Al-Hakim Foundation, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2011]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme\*\***

Il est de l'obligation des Etats de promouvoir et de protéger les droits humains et le droit à la vie des victimes des actes terroristes ainsi que les membres de leur famille.

Les stratégies nationales antiterroristes doivent créer un environnement sain de résilience par le dialogue permettant aux victimes de revivre dignement dans la société.

Nos organisations plaident en faveur de l'adoption des mesures spécifiques au Conseil permettant au secrétariat du Haut commissariat aux droits de l'homme de recenser les bonnes pratiques de lutte antiterroriste en vue de l'élaboration d'un manuel pratique d'information.

Œuvrer à la création d'un fond de contribution volontaire pour réhabiliter les victimes du terrorisme.

Nous invitons les Etats membres d'engager le dialogue pour adopter une journée internationale de « Résistance Collective Contre le terrorisme » en vue de commémorer les mémoires de toutes victimes à travers le monde.

---

---

\*\* Interfaith International, une ONG sans statut consultatif partage également les opinions exprimées dans cet exposé.